COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS

Rue des Ebaulais
71 800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47 E-mail : contact@ccsemur.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 19 JUIN 2023 à IGUERANDE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Iguerande, salle des fêtes, sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 05 juin 2023
Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 27 – Absents : 6 – Pouvoirs : 4 - Votants : 31

Etaient présents : M. Charles VERNAY – M. François GRAS – M. Maxime LE CLEZIO – M. David CORDEIRO – M. Bernard BIESSE – Mme Rachel BESANCON – Mme Sylvia DARSAT – Mme Karine VARGOZ – Mme Isabelle LAGOUTTE – M. Hervé VIZIER – Mme Maryse POPELIN – Mme Dominique ZANETTO – Mme Claire GAGET – M. Pierre AUVOLAT – M. Guy BEAUCHAMP – M. Bernard PATTEEUW – M. Guillaume BUISSON – Mme Dominique DEVILLARD – M. René SARROCA – Mme Noah LAGOUTTE – Mme Brigitte BARATHON, déléguée suppléante Saint Foy – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – M. Gilles PASCAL – M. Jean-François BUISSON – M. Vincent DELORME (arrivé à 20h45) – Mme Patricia MOMMESSIN.

Absents excusés : Mme Marie-Hélène DESCOS-VERGUIN (pouvoir donné à Charles VERNAY) – M. Georges MATHIEU (pouvoir donné à François GRAS) – Mme Agnès DURIX (pouvoir donné à Maxime LE CLEZIO) – M. Gérard PEGON – Mme Christelle DIOT (pouvoir donné à Pierre AUVOLAT) – M. Alain DESCHAMPS – M. Guy MAMESSIER (représenté par Mme Brigitte BARATHON, déléguée suppléante).

Secrétaire de séance : Mme Rachel BESANCON

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Mme Rachel BESANCON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

Le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2023, à Fleury-la-Montagne, est adopté à l'unanimité.

Le Conseil valide à l'unanimité, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : présentation d'un candidat à la présidence de la SAEM du marché au cadran.

ORDRE DU JOUR

1. Modification des compositions des commissions
2. Désignation au SMAAA
3. Désignation d'un référent ambroisie
4. Convention de financement de la mission GPECT
5. Subventions aux associations
6. Convention mutualisation poste chargé de coopération CTG avec la CC Marcigny
7. Achat d'un bâtiment artisanal à Saint Christophe en Brionnais pour le chantier d'insertion
8. Dépôt d'une demande de subvention investissement au CD71, aménagement locaux ACI
9. Autorisation de signature des travaux de désamiantage des locaux de la gendarmerie
10. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la gendarmerie
11. Modification de la sous-traitance pour l'élaboration du DOCOB Natura 2000
12. Attributions d'aides OPAH
13. Rapport activité 2022 du service des collectes des déchets
14. Adhésion à ADIVALOR
15. Rapport activité 2022 du SYMISOA
16. Demande d'extension périmètre du SYMISOA sur la Communauté de communes
17. Présentation d'un candidat à la présidence de la SAEM du marché au cadran
18. Décisions du président
19. Questions diverses

DELIBERATIONS APPROUVEES

Numéro délibération	Libellé des délibérations	Vote
DEL 2023-33	Compositions des commissions communautaires	Adoptée à l'unanimité
DEL 2023-34	Désignation au SMAAA	Adoptée à l'unanimité
DEL 2023-35	Nomination d'un référent ambroisie	Adoptée à l'unanimité
DEL 2023-36	Convention partenariat et de financement GPECT	Adoptée à l'unanimité
DEL 2023-37	Subventions aux associations	Adoptée à l'unanimité
DEL 2023-38	Convention avec la CC de Marcigny pour la mutualisation et le financement du poste de chargé de coopération CTG	Adoptée à l'unanimité
DEL 2023-39	Achat d'un bâtiment artisanal	Adoptée à l'unanimité
DEL 2023-40	Dépôts de demandes de subvention pour aménagement local ACI	Adoptée à l'unanimité
DEL 2023-41	Marché de désamiantage des bâtiments de l'ancienne gendarmerie	Adoptée à l'unanimité
DEL 2023-42	Avenant n°1 au contrat de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie	Adoptée à l'unanimité

DEL 2023-43	Modification de la sous-traitance BIOTOPE/ONF (élaboration du DOCOB)	Adoptée à l'unanimité
DEL 2023-44	Attribution d'aides OPAH	Adoptée à l'unanimité
DEL 2023-45	Adoption du RPQS 2022, service collectes des déchets	Adoptée à l'unanimité
DEL 2023-46	Collecte des déchets agricoles – adhésion à ADIVALOR	Adoptée à l'unanimité
DEL 2023-47	Présentation du rapport d'activité 2022 du SYMISOA	Adoptée à l'unanimité
DEL 2023-48	Demande d'extension du périmètre du SYMISOA	Adoptée à l'unanimité
DEL 2023-49	Présidence de la SAEM du marché au cadran	Adoptée à l'unanimité

DEL 2023-33	Compositions des commissions communautaires

Le Conseil approuve à l'unanimité les désignations de :

- M. Jacques GOUILLON, comme représentant suppléant de Saint Didier en Brionnais au sein de la commission « agriculture »,
- Mme Véronique DUPIN, comme représentante suppléante de Fleury-la-Montagne au sein de la commission « action sociale »,
- M. Armand BERNARD, comme représentant titulaire de Varenne l'Arconce au sein de la commission « communication – liens avec les communes »

DEL 2023-34	Désignation au SMAAA

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne M. Jean-Paul LAMOTTE représentant suppléant de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et ses Affluents,

DEL 2023-35	Nomination d'un référent ambroisie

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, nomme M. Jean-Charles DREVET référent ambroisie de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais.

DEL 2023-36	Convention partenariat et de financement GPECT

Jusqu'en 2022 le Pays Charolais Brionnais assurait l'animation de la mission « Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales » - GPECT. Avec le départ de l'agent en charge de cette mission, celle-ci a été confiée à la Mission Locale, afin que les actions entreprises puissent continuer. Elles sont d'autant plus nécessaires que les entreprises et les collectivités du territoire sont confrontées à d'importantes difficultés de recrutement et peinent à attirer de nouveaux travailleurs.

Le coût de l'animation de cette mission est de 20 000 € pour 2023. Le Pays Charolais Brionnais et les 5 communautés de communes se sont engagés à financer la Mission Locale : 5 000 € pour le PETR du Pays Charolais Brionnais et 3 000 € pour chaque communauté de communes. La subvention a été votée le 27 mars dernier, lors de l'approbation du budget action sociale 2023. Une convention de partenariat acte ces engagements.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat, entre la Mission Locale du Charolais, le PETR du Pays Charolais Brionnais, et les 5 Communautés de communes membres du Pays Charolais Brionnais, pour les actions à mener dans le cadre de la GPECT. Le Conseil autorise également le Président à signer ladite convention.

Arrivée de Vincent DELORME

DEL 2023-37	Subventions aux associations

- ***Culture c'est Semur :*** l'association a formulé une demande de 3 000 € pour 2 week-ends d'animation au cours du mois d'août 2023. Le Bureau communautaire du 05 juin a donné un accord de principe pour accompagner l'association, mais pas à la hauteur de la demande.
  Suite au Bureau, F. Antarieu a rencontré les organisateurs pour étudier leur demande plus précisément. Cette manifestation génère peu de recettes propres ; l'association est toujours en phase de lancement et souhaite consolider ses animations (c'est la 3ème édition cette année). Enfin, l'évènement ne concerne pas uniquement les habitants de Semur et est ouvert à tous. La commune maintient sa subvention (500 €).
  D. CORDEIRO dit qu'il appartient à la Communauté de communes d'encourager les animations locales, surtout si elles peuvent avoir un rayonnement communautaire. Mais il est difficile de savoir ce qui est du ressort de la CC et de la commune. Les demandes avec des subventions très importantes (50% du coût de la manifestation) sont difficilement recevables. Il propose de créer une commission spécifique ou de faire un règlement de subventions, à l'avenir.
  F. de BELIZAL indique qu'il est important que la CC ne soit pas l'unique financeur. Si au bout de la 3ème année, les subventions continuent à être aussi importantes, c'est peut-être que le projet a du mal à s'installer.
  Après échanges, le Conseil accorde à l'unanimité une subvention de 2 000 €. Un courrier sera adressé à l'association pour l'encourager à diversifier ses recettes.

- ***Ambassade du Charolais*** : le Conseil accorde à l'unanimité une subvention de 500 € pour le 40ème anniversaire de la confrérie.

- ***Capt'image :*** la demande de subvention concerne la réalisation d'un film sur l'art roman en Brionnais. Il comprend notamment les 3 églises intégrées à la candidature UNESCO des sites clunisiens, situées sur la Communauté de communes : Semur, Varenne et Iguerande. En contrepartie de ce soutien, les communes pourront utiliser les rushs pour les besoins de leur candidature. Après échanges, le Conseil accorde à l'unanimité une subvention de 1 500 €.

- ***Leg Bouthier de Rochefort :*** D. CORDEIRO rappelle que la subvention de la Communauté de communes est, depuis 2021, accordée selon les besoins de renouvellement de matériels.
  P. AUVOLAT a rencontré les représentants du leg pour en savoir plus sur leur projet d'achat d'une scie avec tapis. L'ancienne scie a été achetée en 2014 et est régulièrement louée, générant des recettes régulièrement supérieures aux coûts d'entretien et de maintenance.
  Après échanges, le Conseil accorde à l'unanimité une subvention de 1 000 €.

- ***Musique en Charolais Brionnais*** : le festival comprend 5 manifestations sur la Communauté de communes : 3 concerts, 1 animation pour les enfants de l'ALSH et une promenade commentée. Elle sollicite une subvention de 2 500 € à la Communauté de communes.
  C. VERNAY indique que l'association demande aussi 1 000 € à la commune pour le transport et l'accordage du piano pour les 2 concerts organisés à Briant. En contrepartie, la commune recevra 54 entrées gratuites. La commune ne peut assumer seule une telle somme. C. VERNAY demande donc si la Communauté de communes ne peut pas prendre une partie de la dépense. Il propose de partager les entrées gratuites.

Après échanges, le Conseil accorde à l'unanimité une subvention de 2 500 €, répartie ainsi : 2 000 € pour les 5 manifestations et 500 € pour le transport et l'accordage du piano des concerts organisés à Briant.

DEL 2023-38	Convention avec la CC de Marcigny pour la mutualisation et le financement du poste de chargé de coopération CTG

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention avec la Communauté de communes de Marcigny pour la mutualisation et le financement du poste de chargé de coopération CTG. Le Conseil autorise également le versement d'une participation financière annuelle correspondant à 50% du reste à charge du poste et des frais de fonctionnement (environ 10 000 €).

DEL 2023-39	Achat d'un bâtiment artisanal

Le président rappelle que le projet initial de construire la base de vie du chantier d'insertion avec des locaux modulaires à la déchetterie a été trop compliqué à mettre en œuvre.

A la recherche d'un autre local, la Communauté de communes a l'opportunité d'acheter une ancienne menuiserie à l'entrée de Saint Christophe. Le bâtiment présente une surface de 200m². Il se prolonge, à l'extérieur, par une dalle béton de la même surface et qui pourrait être utilisée pour du stockage ou une extension future. Les locaux sont fonctionnels mais un aménagement sanitaire est à prévoir pour répondre aux normes du Code du travail. Il est aussi nécessaire de séparer les compteurs électriques et eau, communs avec ceux du propriétaire, et de redélimiter la parcelle. Par contre, le bâtiment est déjà raccordé au réseau d'assainissement.

Après discussions avec le propriétaire, un accord a été trouvé sur un prix de 95 000 € TTC, dont 4 000 € d'honoraires de l'agence immobilière en charge de la vente. Le local pourra être utilisé à partir de la rentrée.

Le Conseil communautaire, après avoir échangé et délibéré à l'unanimité, approuve l'achat par la Communauté de communes d'un bâtiment artisanal situé parcelle n°649, section D, à Saint Christophe en Brionnais, pour un montant de 95 000 € TTC, honoraires d'agence inclus,

DEL 2023-40	Dépôts de demandes de subvention pour aménagement local ACI

Le bâtiment artisanal, future base de vie du chantier d'insertion, que la Communauté de communes achète à Saint-Christophe-en-Brionnais, nécessite des aménagements afin de respecter les normes du code du travail. Il faut notamment créer un bloc sanitaire (avec vestiaires, toilettes et douches) et aménager un espace de vie (pour repas, réunions, formations). Une partie des travaux peut être réalisée par les agents de l'ACI, pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences dans le cadre de leurs parcours d'insertion. Le cout de ces aménagements, y compris, la valorisation du temps des agents ACI, est estimé 15 000 € HT. Des subventions peuvent être sollicitées auprès du Département et de l'Etat. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Aménagement d'un bloc sanitaire : - Amenée des réseaux et raccordements - Matériaux et équipements - Main d'œuvre ACI	3 500 € 8 000 € 3 500 €	Département - crédits RSA	2 875 €
		État - crédits FDI	8 625 €
		Autofinancement Communauté de communes	3 500 €
TOTAL	**15 000 €**	**TOTAL**	**15 000 €**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire (aide à l'investissement en faveur des AI) et de l'Etat (fonds FDI), pour l'aménagement d'une base de vie pour le chantier communautaire d'insertion « Bocages et Paysages Brionnais ».

DEL 2023-41	Marché de désamiantage des bâtiments de l'ancienne gendarmerie

Le diagnostic amiante avant travaux a révélé la présence d'éléments amiantés dans les bâtiments de la gendarmerie, au niveau essentiellement des revêtements de sol et de la chaufferie. Ils doivent donc être retirés avant le démarrage du chantier. Une consultation pour le désamiantage des locaux a été organisée, du jeudi 19 mai au lundi 05 juin 2023. 3 offres ont été reçues et analysées.

Au regard des conclusions du rapport d'analyse des offres produit par le maitre d'œuvre, le Conseil communautaire, à l'unanimité, retient l'entreprise AIR CLEAN PRO (siège social : 161, rue Branly / 71420 PERRECY-LES-FORGES) pour la réalisation ces travaux de désamiantage, pour un montant de 48 820 € HT. Il autorise également le Président à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

DEL 2023-42	Avenant n°1 au contrat de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne Gendarmerie de Semur-en-Brionnais avec la « SELARL Geoffrey SETAN Architecte » (siège social : 1, rue du Pré des Angles – 71600 PARAY-LE-MONIAL), mandataire d'un groupement solidaire avec la société « SOLUTIONS FOR ENERGY EFFICIENCY » (SF2E CIE / siège social : Centre d'affaires Pont Jean Richard – 1, avenue de Verdun – 71100 CHALON SUR SAONE), était établi sur un montant de travaux de 1 050 000 € HT, issu de l'étude de faisabilité. Appliqué au pourcentage d'honoraires (7,95%), la rémunération du maitre d'œuvre s'établissait à 95 325 € HT (83 475 € HT pour la mission de base et 11 850 € HT pour les missions complémentaires).

A l'issue de la phase APD, le montant des travaux a été réévalué à 1 727 700 € HT, en raison de l'évolution du projet architectural et de la hausse des couts des matériaux. Le marché conclu avec le cabinet SETAN doit donc être revu.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la conclusion d'un avenant n°1 avec la « SELARL Geoffrey SETAN Architecte » (siège social : 1, rue du Pré des Angles – 71600 PARAY-LE-MONIAL). Le Conseil autorise également le Président à signer ledit avenant n°1 qui porte le marché à 137 352,15 € HT pour la mission de base et 13 380 € HT pour les missions complémentaires, soit un montant total de 150 732,15 € HT

DEL 2023-43	Modification de la sous-traitance BIOTOPE/ONF (élaboration du DOCOB)

A l'unanimité, le Conseil communautaire accepte la modification de la demande de sous-traitance au profit de l'ONF, pour l'élaboration du DOCOB Natura 2000 de la vallée de la Belaine. Le nouveau montant de la sous-traitance confiée à l'ONF s'élève désormais à 14 620 € HT.

DEL 2023-44	Attribution d'aides OPAH

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution des aides suivantes dans le cadre de l'OPAH :

- 500 €, à Mme Bérénice JAYET, propriétaire occupant sur la commune Saint-Christophe-en-Brionnais, pour un dossier « Habiter Mieux »

- 1 000 €, à M. et Mme René BORDAT, propriétaires occupant sur la commune de Briant, pour un dossier « autonomie »,
- 1 000 €, à M. Paul MARTIN, propriétaire occupant sur la commune de Saint Christophe en Brionnais, pour un dossier « autonomie »

D. CORDEIRO signale que moins de dossiers sont déposés sur le territoire de la CC de Semur par rapport à celui de la CC de Marcigny. Il remobilise les conseillers sur les aides mobilisables.

DEL 2023-45	Adoption du RPQS 2022, service collectes des déchets

Après en avoir pris connaissance et échangé, le Conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

DEL 2023-46	Collecte des déchets agricoles – adhésion à ADIVALOR

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'organisation, début 2024, d'une collecte de déchets agricoles sur le territoire de la Communauté de communes au profit des agriculteurs des communes membres. Afin de permettre cette collecte, il approuve également l'adhésion au programme ADIVALOR pour la collecte des déchets agricoles.

DEL 2023-47	Présentation du rapport d'activité 2022 du SYMISOA

Le Conseil communautaire, prend acte de la présentation du bilan d'activité 2022 du SYMISOA.

DEL 2023-48	Demande d'extension du périmètre du SYMISOA

Actuellement, la compétence GEMAPI est exercée, via le SMAAA (bassin versant de l'Arconce) et le SYMISOA (bassin versant du Sornin), sur environ les 2/3 du territoire. Afin de couvrir l'intégralité du périmètre communautaire, des contacts ont été pris avec le SYMISOA, en vue d'un élargissement de son périmètre en rive droite de la Loire. Cela permettait de couvrir les principaux ruisseaux qui débouchent directement à la Loire, comme le Merdasson et 2 rivières sur Iguerande qui traversent le bourg. Cet élargissement pourrait intervenir à l'horizon du 01/01/2025.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, sollicite l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Rivières du Sorin et de ses affluents (SYMIOSA) sur la totalité de la partie du territoire communautaire actuellement non couverte. Cette extension portera également transfert de la compétence GEMAPI sur cette nouvelle partie du territoire couverte par le SYMISOA et selon les mêmes modalités d'exercice que celles en vigueur sur le périmètre actuellement géré.

DEL 2023-49	Présidence de la SAEM du marché au cadran

D. CORDEIRO informe le Conseil que JF PEGUET, président du marché de Saint Christophe depuis 25 ans, a décidé de ne pas poursuivre sa mission à la présidence de la SAEM. Selon les statuts de la structure, le président peut être soit une personne physique, soit une personne morale, représentée, dans ce cas, par un de ses administrateurs.

Pour D. CORDEIRO, il est important que la CC, actionnaire majoritaire de la SAEM, maitrise les destinées du marché. Il propose que P. AUVOLAT, vice-président en charge de l'agriculture, puisse être candidat à cette fonction. L'Assemblée Générale élective est prévue ce jeudi 22 juin. Une transition progressive sera mise en place avec JF PEGUET et avec l'appui du comité de direction, auquel participent plusieurs élus de la Communauté de communes.

Après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise M. Pierre AUVOLAT, à occuper la fonction de président du Conseil d'administration de la SAEM du marché au cadran de Saint Christophe en Brionnais.

Décisions du président :

Communication au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis la réunion du 27 mars 2023.

Questions diverses :

- Le Président fait part des courriers de remerciements envoyés par l'Antenne touristique et l'associations des Vieilles Pierres en contrepartie des aides financières accordées pour 2023.
- Claire GAGET a représenté la Communauté de communes à la signature du Contrat Territorial de l'Arconce entre le SMAAA et l'Agence de l'Eau. Le nouveau contrat couvre les 6 prochaines années, avec 2 phases. L'Arconce est dans un état moyen, voire mauvais, en l'absence de gestion des abreuvements, d'une baisse de la ripisylves, de la destruction des zones humides, et des perturbations des continuités écologiques. Le président du Syndicat a insisté sur des travaux hors cadre du contrat mais qui contribueront aussi à améliorer l'état de la rivière. Ces travaux peuvent être financés par les CC via la taxe GEMAPI.

Actualités des commissions

Commission Action Sociale

- Les ateliers IREPS se terminent le 29 juin. Très bons retours des 12 participants sur ce cycle de 6 séances animées par une psychologue
- Webinaire le 30/05 avec la CAF au sujet des travaux de la MAM : la CAF étudie le dossier et voit comment elle peut intégrer ces travaux dans cet appel à projets. Les travaux ne sont pas tout à fait terminés. Attente de la réponse de la CAF.
- ABISE a tenu son Assemblée Générale vendredi 16 juin. Bonne participation. Les comptes 2022 accusent un déficit en raison des 2 licenciements effectués en 2022.
- Centre de loisirs : il fonctionnera du 08/07 au 04/08. ABISE a eu de gros soucis pour boucler le recrutement des 4 animateurs (la rémunération est peu attractive et l'association n'a pas les moyens de la revaloriser).
- CTG : Aurélie GOUY effectue un gros travail de coopération et de mise en relation des acteurs. Un guide des prestataires est en cours d'élaboration. Les signatures officielles de la CTG (avec la CAF) et de Grandir en Milieu Rural (avec la MSA) sont programmées le samedi 30/09 lors de la journée Petite Enfance organisée par les 2 CC à Saint Martin du Lac.
- Un questionnaire jeunesse sera prochainement envoyé aux jeunes des 2 Communautés de communes pour mieux cerner leurs attentes et besoins. Actuellement, il est difficile de toucher les jeunes, via les ALSH.
- D. CORDEIRO indique qu'il a évoqué avec le Sous-Préfet le 08/06 dernier, les contractualisations Frances Services et ACI.
    - France Services : la fréquentation a beaucoup augmenté ces dernières semaines, avec les déclarations d'impôt. Justine BORDE a de plus en plus de rendez-vous et les créneaux disponibles se font rares. ABISE réfléchit donc à former une seconde personne. Voir comment la CC pourra accompagner l'association dans ce développement, en lien avec la revalorisation de la dotation de l'Etat de 5 000 €.

- ACI : D. CORDEIRO a renouvelé la demande de 2 nouveaux postes pour diminuer le reste à charge. Pas de satisfaction ... pour le moment du moins.

Commission Agriculture :

- P. AUVOLAT a participé à :
  - la journée de réflexion sur les enjeux de la ruralité organisée le samedi 03 juin à Oyé.
  - Au Conseil d'administration de l'Institut Charolais : l'activité de transformation des viandes arrive à quasi saturation (80 000 verrines produites en 2022, pour 137 clients différents et 169 prestations ; 70% de la viande transformée est de la viande bovine). L'Institut travaille sur un projet de délocalisation dans un nouveau lieu ; les locaux du lycée ne sont plus adaptés à l'activité.
  - Une réunion au Conseil départemental sur l'arrêt, fin juin 2023, de l'aide départementale aux agriculteurs pour la récupération d'eau. Le CD71 souhaite travailler avec les Communautés de communes, qui ont la compétence économie, pour voir si elles ne pourraient pas accorder cette aide, avec, en contrepartie, un soutien du Conseil départemental.
- Activité du marché : des cours toujours très élevés qui compensent la baisse du nombre d'animaux présentés et vendus à chaque marché.
- D. CORDEIRO informe de l'envoi d'un courrier à la Région pour alerter sur les critères d'attribution d'aides aux projets de transformation et d'adaptation des exploitations agricoles. Des points supplémentaires sont accordés aux agriculteurs situés dans les zones de déprise. Or, ce zonage ne couvre pas la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais (croissance démographique positive et revenus légèrement supérieur à la moyenne régionale). Le président a souhaité attirer l'attention de la présidente et des élus régionaux du secteur sur ces critères qui ne sont pas maitrisés par les agriculteurs, mais qui les pénalisent.

Commission Tourisme :

- Le travail se poursuit sur la création des 2 sentiers thématiques de découvertes au départ de Saint Christophe. Ils feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projets « Sentiers de Nature », notamment pour les équipements de signalétique, de balisage, pour la reprise de la table d'orientation, ou encore l'aménagement de points de vue.
- Il apparait nécessaire de redynamiser l'attrait touristique autour du marché et dans Saint Christophe. Le marché est un vrai atout pour la Communauté de communes (il n'y en a pas d'autres en Charolais Brionnais). Une réflexion est toujours en cours pour voir comment attirer des visiteurs les autres jours de la semaine et pas uniquement le mercredi. Il y a aussi un enjeu d'arriver à irriguer aussi les visiteurs vers les autres communes du territoire.
- Dans ce cadre, le projet d'achat d'une fermette à Saint Foy est toujours d'actualité. Le site pourrait être un témoin en matière de réhabilitation du patrimoine local à travers un centre d'accueil d'associations qui œuvrent en matière de restauration du patrimoine. La CC, avec l'appui de G. MAMESSIER et B. BARATHON, est en relation avec la propriétaire pour négocier les conditions d'achat.
- Candidature UNESCO bocage : le Bureau communautaire du 05 juin a exprimé une volonté forte de communiquer sur le territoire sur le soutien que la CC apporte à cette candidature. Cela pourrait passer par l'implantation de panneaux aux entrées des villages, pour marquer que c'est ici que ça se passe et pas ailleurs. F. de BELIZAL et D. CORDEIRO réaffirment leur volonté que le futur centre d'interprétation du bocage soit implanté sur le territoire communautaire.
- Candidature UNESCO sites clunisiens : 3 sites sur les 8 candidats en Charolais Brionnais sont sur la Communauté de communes (Varenne, Iguerande, Semur). Il est donc important d'avoir la visibilité de ce qui existe et se passe ici. Avec une base de documentaire et de connaissance extraordinaire Le CEP est une vraie pépite et un vrai atout pour la candidature. Il convient donc

de faire en sorte qu'il devienne un vecteur de développement du territoire. La CC a revu sa subvention annuelle à la hausse et D. CORDEIRO milite activement à positionner le CEP comme l'animateur du comité territorial de la candidature UNESCO. Des réunions seront organisées prochainement pour étudier le financement d'un poste de médiateur au sein du CEP.

- Il existe localement une volonté de travailler avec Charlieu et Brionnais Sud Bourgogne sur la dimension touristique. La dynamique est bloquée au niveau du Pays, puisque que Le Grand Charolais communique seul, sans s'occuper des autres CC.

Commission Communication :

- Qqes retours seulement pour le questionnaire sur les emplois administratifs. F. ANTARIEU relance un appel aux Mairies pour avoir un état des lieux des emplois et voir comment il peut être possible d'anticiper les remplacements, mieux proposer des temps complets, mieux coopérer entre les secrétaires.
- Travail en cours avec INSITU sur des améliorations à apporter à l'application et aux sites internet. L'application fonctionne plutôt bien, mais il y a quelques problèmes de hiérarchisation des créneaux de diffusion des informations. Concernant la diffusion des manifestations associatives, le service de soutien aux associations crée par le Conseil départemental travaille avec Décibels Data pour générer des flux spécifiques ouverts aux associations. Leurs manifestations pourraient remonter par ce biais dans l'application sans écraser les actualités communautaires.

Commission Urbanisme :

- Réunion du 15/06 avec LATITUDE sur la modification du PLUI. D. CORDEIRO remercie les communes pour le travail déjà produit. Quelques retours sont encore attendus sur les OAP, STECAL, éléments du patrimoine. Plus de 1 000 changements de destination potentiels ont été recensés. La question de la sélection définitive des bâtiments à repérer a été abordée avec LATITUDE : des pistes ont été identifiées et doivent recevoir l'aval des avocats pour être intégrés dans la modification en cours du PLUI.
- Des temps de travail avec les communes et LATITUDE seront organisés en septembre.

Commission Environnement – développement durable :

- Petite fréquentation à l'opération « Nettoyons la Nature » du samedi 10 juin.
- Le recrutement du chargé mission PCAET s'avère compliqué car les subventions sont conditionnées à un portage du poste au niveau du Pays. Des contacts sont en cours avec le Préfet et le Sous-préfet pour mobiliser des fonds FNADT et ADEME. Afin de montrer leur volonté de s'engager dans cette démarche, les présidents des 3 CC ont convenu de recruter Laura GOUILLON pendant 3 mois, en autofinançant intégralement le poste le temps de trouver les autres cofinancements utiles. Il existe de vrais enjeux sur le territoire en matière de transition énergétique et de développement durable : projets photovoltaïques, filière bois bocager, zones AER, ... Un PCAET permet de mobiliser des financements importants sur tous ces sujets.

Actualités des communes

- **Varenne L'Arconce :** les marchés de travaux de réhabilitation de l'église ont été signés début mai pour l'intégralité des travaux. L'église restera fermée jusqu'en 2025 (montage des

échafaudages en cours). L'Association de sauvegarde de l'église organise un loto gourmand le 02 juillet.

- **Semur-en-Brionnais :** installation d'une réserve de récupération des eaux de pluies pour l'arrosage en goutte à goutte des massifs dans le bourg historique. Ce système permet de pouvoir continuer à arroser en dépit des restrictions préfectorales (actuellement alerte renforcée). Le projet d'aire de stationnement en entrée de bourg se poursuit.
- **Sarry** : 16 juin : évènement CAUE sur l'agriculture et les paysages.
- **Saint Julien de Jonzy** : devis en cours pour les travaux église et salle des fêtes. Création d'un espace enfants à l'agorespace. Organisation de la fête de la musique le 21/06 et de la fête du village les 19 et 20 août.
- **Sainte Foy :** plus aucune location de la salle des fêtes en raison d'une très forte revalorisation du contrat d'électricité.
- **Briant :** marche ce dimanche 25/06 et 2 concerts de Musique en Brionnais le 03/08.
- **Saint Didier en Brionnais** : pas d'actualité particulière.
- **Saint Christophe en Brionnais** : signature du bail avec Casino pour ouverture épicerie, tabac, jeux d'ici la fin d'année. La pharmacie est fermée et fermeture prévue de l'antenne Groupama en fin d'année.
- **Saint Bonnet de Cray** : dépôt d'une déclaration préalable pour une antenne téléphonie mobile.
- **Oyé** : changement d'adresse mail pour la Mairie : **contact@mairieoye.fr** L'adressage est en cours de finalisation (commande des panneaux).
- **Mailly** : boca balade de 7 kilomètres entre Mailly et Saint Julien de Jonzy organisée par le Pays d'Art et d'Histoire en juillet.
- **Ligny en Brionnais** : 14 personnes pour Nettoyons la Nature le 10/06. Un sous-bois a été nettoyé et pas mal d'objets évacués. Bonne ambiance à la fête de la musique organisée dimanche 18 juin. La fibre est en cours d'installation.
- **Fleury-la-Montagne** : réception des travaux de l'école jeudi 29/06. La seconde salle sera opérationnelle à la rentrée de septembre.
- **Iguerande** : La Fabrique du Nouveau Monde sera inaugurée le 09/09 à 11h. Installation à la gare d'un kit d'attache et de réparation des vélos. Beaucoup de dégradations d'installations publiques pendant les vacances scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

Le Président de la Communauté de communes David CORDEIRO	La secrétaire de séance, Rachel BESANCON

CANTON DE SEMUR-EN-BRIONNAIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Saône-et-Loire